

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18606 - 72ÈME ANNÉE

## 8e jour de conflit social dans la compagnie aérienne réunionnaise

### Grève à Air Austral : importantes avancées grâce à la lutte



Scène de joie à l'annonce des premières avancées obtenues par les grévistes d'Air Austral.

**La 8e journée de grève à Air Austral s'est conclue sur des avancées sur les conditions de travail et les salaires qui répondent en grande partie aux revendications des salariés. Une assemblée générale est convoquée à 11 heures. Les grévistes se prononceront sur un protocole d'accord avec la direction. Si ce dernier est accepté, alors le travail reprendra.**

**I**l était plus de 22 heures hier quand la délégation représentant les salariés est sortie sous les acclamations des grévistes de la réunion avec la direction d'Air Austral. Quelques minutes auparavant, l'idée d'une assemblée générale au-

jourd'hui à 11 heures avait filtré, laissant entendre que des avancées concrètes avaient été obtenues et devront être discutées. Malgré la pluie, plusieurs dizaines de travailleurs avaient patienté plusieurs heures devant le siège d'Air Austral

pour connaître le résultat de cette négociation.

**Fin des cadences infernales**

Marie-Noëlle Wolf, déléguée syndicale UNSA, a alors pris la parole pour le compte-rendu. Elle a tout d'abord annoncé une « grosse avancée ». C'est la réduction de la pression commerciale sur les hôtesse et stewards. En effet, les PNC ont arrêté le travail pour demander que cessent les cadences infernales imposées par la baisse des effectifs sur les vols. La direction exigeait jusqu'alors que le service effectué par 14 personnes soit assuré par 12. Les grévistes demandaient que le maintien de ce service soit conditionné à une augmentation du nombre de PNC dans les avions, ou alors que la charge de travail baisse afin de tenir compte de cette réorganisation.

Au final, un accord s'est tout d'abord dessiné sur une diminution des tâches demandées aux équipages. Les personnels navigants commerciaux ne distribueront plus de serviettes rafraichissantes et ne ramasseront plus les couvertures notamment. Le « check commercial » sera également fortement réduit. « Cela va nous permettre de mieux nous consacrer aux passagers », a souligné Marie-Noëlle Wolf. La représentante de l'UNSA a également déploré qu'il ait fallu attendre 8 jours de grève pour arriver à ce résultat qui aurait pu être réglé au cours d'une simple réunion technique.

### Augmentation des bas salaires

Ensuite, « les rotations seront plus rémunératrices ». Pour des destinations comme Bangkok ou Chennai, le temps d'escale pouvait dépasser 4 jours. Or au-delà de ce 4e jour, les employés ne touchaient aucun salaire de la compagnie. Ce ne sera désormais plus le cas, et les hôtesse et stewards ont gagné « l'indemnisation possible à toutes les rotations actuelles et à venir » au-delà du 4e jour. Cela signifie que lors de la réouverture de la ligne vers Marseille, cette mesure s'appliquera.

De plus, la direction a cédé sur la « revalorisation des primes à l'étape » pour les personnels travaillant sur les ATR, Boeing 737, Boeing 787, sur les destinations de

Mayotte et de Maurice. Cette avancée doit permettre une augmentation des salaires des PNC affectés sur les vols moyens-courriers. En effet, une part importante du salaire est lié au nombre d'heures de vol. Et actuellement, les hôtesse et stewards travaillant sur les lignes vers Maurice et Mayotte étaient fortement pénalisés par cette disposition qui fait qu'il peut arriver qu'un salarié ne touche que 800 euros par mois. La revalorisation des primes étapes permettra donc une hausse des bas salaires.

### Résorption progressive de la précarité dans la transparence

Concernant l'intégration de 35 travailleurs en CDD depuis plusieurs années, la négociation a abouti à un compromis. 10 seront intégrés tout de suite à temps complet. 5 autres quand la direction connaîtra « l'effectif cible à la fin du mois ». Pour les autres, l'intégration en CDI se fera progressivement. Les grévistes ont obtenu que ces embauches se fassent sur des critères objectifs liés notamment à l'ancienneté, à l'âge, aux nombres de jours travaillés. Lors de l'embauche, l'échelon sera maintenu alors que dans un premier temps, la direction voulait imposer un retour à l'échelon le plus bas. Les salariés seront très vigilants quant au respect de ces critères et de la transparence pour chaque intégration en CDI.

### Solidarité avec la décision des grévistes de Saint-Pierre

Laurent Maunier a aussi précisé qu'il a été obtenu qu'il ne soit plus question de mettre fin aux fonctions des instructeurs. Il n'y aura donc pas de départ, mais au contraire un renforcement de ce secteur en fonction des besoins de la compagnie. Laurent Maunier a ensuite indiqué ce qui n'a pas été obtenu. Les revendications des PNC de la base de Saint-Pierre n'ont pas pu être satisfaites. 11 employés sur 13 de cette base sont en grève. Comme les autres salariés, ils sont invités à l'assemblée générale de cette fin de

matinée. L'adoption du protocole d'accord ne pourra se faire qu'à l'unanimité. Cela signifie que si les salariés de la base de Saint-Pierre refusent de l'accepter, alors tous les autres travailleurs seront solidaires et la grève continuera.

Sur l'aspect social et le management, Laurent Maunier a constaté qu'avec la direction d'Air Austral, « la confiance est définitivement rompue ». C'est pourquoi en cas d'issue favorable à la grève, les salariés seront extrêmement vigilants quant au respect du protocole d'accord.

### Les salariés renforcés

Avant d'arriver à la conclusion de cette journée, le 8e jour de grève a commencé par la rencontre d'une délégation de syndicalistes avec Didier Robert, président de l'actionnaire ultra-majoritaire et du Conseil régional. Elle a été obtenue en échange de l'annulation d'une manifestation devant la Région Réunion. À la sortie de cette entrevue, les grévistes estimaient avoir été entendus.

À 11 heures, l'assemblée générale décidera donc à l'unanimité de la fin de la grève sur la base des avancées obtenues hier, ou de la poursuite du mouvement.

En tout cas, ces 8 jours de grève ont permis à des salariés de montrer qu'en étant organisés et solidaires, ils pouvaient faire plier la plus intransigeante des directions. Les dirigeants d'Air Austral savent désormais que s'ils persistent dans leur attitude, ils verront se lever face à eux un bloc uni capable de leur résister. Les salariés d'Air Austral sortiront donc renforcés de la difficile épreuve que constitue plus d'une semaine de grève.

**M.M.**

## Edito

# Halte au «clientélisme en col blanc»

**D**eux institutions présidées par Didier Robert étaient hier en grève : Kelonia et le musée de Stella. À l'appel du SAFPTR et de l'UR 974, les salariés de l'ancienne ferme tortue demandaient une revalorisation des salaires. Ils avaient déjà depuis longtemps alerté Didier Robert, PDG de la SEM Muséo, sur ces questions et disent n'avoir eu aucune réponse. La grève déclenchée hier a permis de renouer le dialogue et de signer un protocole d'accord.

À quelques kilomètres de là, à l'appel de l'UR 974, les travailleurs de Stella ont décidé de cesser le travail pour une autre question. Ils estiment que le directeur adjoint délégué de la SEM Muséo n'est pas là pour ses compétences mais pour des raisons politiques. Ils demandent donc son départ, et veulent aussi que des cadres compétents puissent pleinement exercer l'activité pour laquelle ils ont été embauchés. Le JIR précise que ce directeur adjoint délégué « était l'homme de terrain de Didier Robert à Saint-Paul ». Là aussi, la grève n'a duré qu'une journée, les travailleurs ayant obtenu satisfaction.

Ce mouvement social pose une nouvelle fois la question du clientélisme dans les collectivités et les structures qui en dépendent. Il révèle une corruption généralisée à tous les étages du système. En effet, ce sont bien souvent les « contrats-aidés », c'est-à-dire les travailleurs les plus précaires et les moins bien payés qui sont montrés du doigt quand il s'agit de dénoncer les « contrats-magouille » selon une expression de l'ancien préfet de La Réunion Maccioni. Or, le problème posé par les travailleurs de Stella est celui d'un « clientélisme en col blanc ». De telles méthodes ne sont pas sans conséquence sur la bonne marche d'un établissement public si des cadres ne sont pas embauchés en fonction de leur compétence mais selon leur appartenance politique.

Pour lutter contre le clientélisme, le PCR propose la création d'une instance paritaire chargée de gérer dans la transparence deux grands services d'intérêts publics destinés à pérenniser l'emploi de dizaines de milliers de travailleurs en « contrats aidés ». Cette mesure doit permettre de les libérer des pressions politiques qui n'ont pas leur place dans le travail, et d'empêcher des élus peu scrupuleux d'utiliser le chantage et les promesses d'emploi pour se tenter de garder leur poste. La grève de Stella souligne bien que le mal est profond, et nécessite une autre politique pour laquelle milite le PCR.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Un vol low-cost pour un prix qui ne l'est pas

# Wamos concentre les avis négatifs des passagers d'Air Austral

Alors qu'ils ont payé pour voyager sur Air Austral, des passagers ont été basculés sur des vols opérés par la compagnie low-cost Wamos. La prestation assurée était loin de correspondre au prix payé. En persistant dans son intransigeance, la direction d'Air Austral porte une lourde responsabilité dans ce qui peut amener à une perte d'image de marque de la compagnie réunionnaise.



Ayant payé pour voyager sur un Boeing 777-300 ER neuf avec un équipage Air Austral, des passagers ont volé sur ce Boeing 747 Wamos d'un certain âge, exploité en low-cost.

Dans Témoignages d'hier, il a été question du recours par la direction d'Air Austral à la compagnie low-cost Wamos pour assurer des vols avec la France malgré la grève. Les dirigeants d'Air Austral utilisent le fait que cette ligne soit une obligation de service public pour avoir la possibilité d'affréter des avions de compagnies étrangères afin de contourner l'impact du mouvement social.

Mais les dirigeants d'Air Austral doivent faire face aux critiques. Elles viennent tout d'abord du fait que le 30 décembre dernier, Wamos Air ne figurait pas sur la liste des compagnies agréées par la Direction de la Sécurité de l'aviation civile pour opérer des vols sous le certificat de transporteur aérien d'Air Austral. À cela, la direction d'Air Austral répond que Wamos correspond à la compagnie Pullmantur Air figurant sur la liste. Or, il s'avère que Pullmantur Air n'existe plus. La société Pullmantur limite son activité à l'organisation de croisière et

n'est donc plus une compagnie aérienne. C'est donc un point à clarifier.

### Prestation pas à la hauteur du prix

Les critiques viennent surtout des passagers. Interrogés hier par Antenne Réunion à leur sortie de l'aéroport, des usagers ont dit qu'ils se sont sentis trompés. En effet, ils ont payé un billet d'avion pour voyager sur Air Austral et se sont retrouvés dans un avion d'une compagnie low-cost avec une qualité de service qui ne correspondait pas au prix payé. Une passagère a même indiqué avoir acheté son billet mercredi, donc après le début de la grève, sans qu'il lui soit précisé que dans ce cas, elle volerait sur la compagnie low-cost Wamos et non pas sur Air Austral. Autrement dit, la prestation effec-

tive était en dessous de ce que les passagers avaient droit en payant le prix d'un billet pour voyager sur Air Austral. Sans doute l'image de la compagnie va souffrir. La responsabilité en incombe totalement à la direction d'Air Austral. Plutôt que de chercher à trouver une issue rapide au conflit, les dirigeants d'Air Austral ont préféré bloquer les discussions en refusant de recevoir la délégation constituée par les grévistes, car elle ne voulait pas qu'un pilote, Vivien Rousseau, en fasse partie.

Pourtant, l'UNSA, organisation à l'initiative de l'appel à la grève, est un syndicat intercatégoriel, et sa déléguée syndicale a le droit d'être accompagnée du salarié de son choix lors des discussions avec la direction.

### Plus de 7 millions d'euros perdus ?

Hier, la direction a reçu et discuté avec une délégation dans laquelle figurait Vivien Rousseau. C'est bien la preuve d'une manœuvre pour tenter de gagner du temps, et essayer de faire plier les grévistes en misant sur l'enlisement du conflit. Pendant ce temps, les dirigeants d'Air Austral continuaient d'affréter des avions de compagnies low-cost pour assurer les vols, tout en indiquant que la grève faisait perdre près de 800.000 euros par jour à la compagnie.

Sachant que Wamos est prévue dans le planning des vols de ce 10 janvier, ce sont donc plus de 7 millions d'euros qui ont été perdus par la compagnie. À cette perte financière s'ajoute le mécontentement des passagers.

**M.M.**

## Communiqué du Comité Réunionnais de Promotion du Vélo

# L'indemnité kilométrique vélo, un coup de pouce en faveur du vélo ?

**E**n cette période propice aux vœux et aux bonnes intentions, il nous semble opportun, pour les encourager, d'éclairer nos camarades pédaleurs sur ce qui pourrait être un coup de pouce en faveur du vélo utilitaire : l'indemnité kilométrique vélo.

Qu'est-ce que l'indemnité kilométrique vélo ?

Créée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dont le décret d'application est du 11 février 2016, l'indemnité kilométrique vélo (ou IKV) consiste pour un employeur à verser une indemnité à ses salariés se rendant au travail à vélo, sous certaines conditions.

Comment s'applique l'IKV ?

L'IKV est calculée sur la base de 0,25 euro du km parcouru à vélo sur le trajet domicile travail, aller-retour.

L'IKV est exonérée des charges pour l'employeur et d'impôts sur le revenu pour le salarié, jusqu'à 200 euros par an.

Ce coup de pouce si séduisant, à première vue, est terni de plusieurs regrettables bémols. En effet, l'application de l'IKV ne concerne que le secteur privé. Le décret concernant le secteur public n'est pas encore publié. Par ailleurs, l'application de l'IKV est facultative pour l'employeur.

Ce qui est affligeant, c'est que la meilleure intention du monde et l'esprit de la loi sont dénaturés si l'on sait que le législateur avait prévu le caractère obligatoire de la loi sans aucune limitation de l'indemnité. Hélas, les mesures très atten-



dues par les salariés et les employeurs et adoptées grâce à la mobilisation des parlementaires favorables au vélo et du Club des Villes et Territoires Cyclables, ont été défigurées par un amendement du Gouvernement. « La loi étant maintenant promulguée, chacun doit pouvoir passer à l'action », avait pourtant twité la ministre de l'Écologie...

Dans la mesure où notre optimisme est apte à surpasser un quelconque découragement, restent quelques mesures favorables : le décret du 22 février 2016 offre la possibilité aux employeurs de déduire de leurs impôts sur les sociétés 25 % des dé-

penses liées à l'acquisition de flottes de vélos, aux frais d'aménagement de stationnement de vélos, aux achats d'équipements de sécurité, aux frais d'entretien, d'assurance. Au début du mois de novembre 2016, la ministre de l'Écologie a annoncé une concertation sur l'application de l'IKV avec les collectivités locales.

Monsieur de La Fontaine prétendait que la tortue était plus rapide que le lièvre. Ti pas, ti pas, nous v'allé...

**Philippe de Cotte, Président du Comité Réunionnais de Promotion du Vélo (CRPV)**

## In kozman pou la rout

### « D'après ou la, travaye na korn sa ? »

Sé konm k'i diré, travaye i fé pèr aou. Sa in roprosh ou i antann souvan dé foi kan lo komandè i roprosh son bann travayèr d'armas in pé tro lo mou –kozman in komèrsan shinoi dann l'ané 1960 par-la, é k'i trouv bann travayèr apré fé la poz plis k'i an fo : « Patron, ni ramas in pé lo mou ! - A bon ! lo patron i réponn : « Ramas, ramas bien pangar marmaye va pik lo pyé ansanm »... San plézan pli k'i fo : pou lo patron travayèr i travaye pa asé é pou travayèr la tash lé touzour pli dir k'i fodré. La pa sa lalite dé klass ? Mé si baton i shanj de bout, lo patron i vien travayèr osinonsa trravayèr i vien patron. Ala ké lo kozman osi i shanj. Sak inn té di yèr, li di pi zordi é vise-vèrsa, vèrsa dan la vise. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé !

# Oté

## Madam la minis, ou na lo mir dann zorèy don ?

*Dabitid ou i domann in n'afèr pars ou na poin. Nou sé l'égalité k'i mank anou é moin lé sir in bonpé dé shoz ké la éspasé dann nout vi piblik é pétète privé, sa i ésplik par nout bézoin l'égalité. In prèv an plis si zot i vé : la TNT. Isi nana dis shène la TNT é la-ba dann La Frans banna nana 27 shène. Donk in pé i réklam... Mèm in bonpé vi ké lo réklamasyon in radio la lansé, plizyèr milyé d'pèrsone la fine aprouvé. Mi di pa kosa mi pans dé sa, mé mi romark solman lo bann moun la signé i ésplik sa par z'ot bézoin l'égalité.*

*I fo dir, pou vréman nout sosyété i soufèr dsi la késtyonn l'inégalité rant bann rovni. Mi sava pa dir azot tout lo bann poin pars zot i koné konm moin é nout parti i arète pa fé la kanpagn la dsi. Mèm la Cour bann kont la fé in rapor pou dir in n'afèr konmsa lé pa bon, lé in pé malsin pou nout sosyété. Donk èl la propoz in bann solisyon avèk an parmi in l'indéksasyon bann pti rovni suivan la shèrté d'la vi, inn foi ké l'INSEE nora fine bien kalkil konm i di lo diféransyèl rant lo kou d'la vi isi La Rényon é la-ba konm dan La Frans.*

*Donk, konm nana ène minis rényonèz, dé dirizan nout parti la gingn l'okazyon pou poz aèl an piblik, késtyon dsi sak èl i kont fèr pou bès in pé so l'inégalité. Shak foi èl la réponn : èl lé kont la siprésyon la sir-réminérasyon pou bann fonksyonèr. Pèrsone la pa poz aèl késtyon-la, mé i diré èl lété programé pou donn répons-la. Konm in komik té i di : la pa lo késtyon mé ala mon répons.*

*Madam la minis i antan pa z'orèy don ! Konm téi di moi d'mé 1968 : « Lo mir na zorèy, é z'orèy na lo mir ».*

**Justin**